


FMH

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte

Fédération des médecins suisses

Federazione dei medici svizzeri

Swiss Medical Association

Communiqué de presse

Berne, le 15 mars 2007

Garantie de la qualité et Managed care: deux éléments-clés

La FMH prend position sur la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents

Pour assurer une prise en charge médicale optimale des salariés, il convient de promouvoir les modèles de Managed care également dans la loi sur l'assurance-accidents (LAA): c'est là l'un des points essentiels préconisés par la FMH dans sa réponse à la procédure de consultation sur la révision de la LAA.

Une collaboration entre médecins traitants, médecine du travail, employeurs et assureurs ouvre des perspectives prometteuses. C'est pourquoi la FMH propose au Conseil fédéral d'envisager l'introduction du Managed Care également dans le domaine de la LAA.

La FMH estime en outre que la garantie de la qualité, qui n'est réglée jusqu'à présent que dans la LaMal, doit aussi l'être clairement dans la LAA. De plus, il convient d'examiner l'opportunité d'une réglementation légale des systèmes d'annonces d'incidents médicaux («Critical Incident Reporting Systems» ou «CIRS»), à l'instar de la législation actuellement en vigueur pour la navigation aérienne.

La FMH demande également que des représentants du corps médical soient admis à siéger au conseil d'administration et au conseil de surveillance de la SUVA. Ainsi, les organes suprêmes de la SUVA pourront eux aussi profiter de l'expérience dont disposent les médecins dans le traitement de patients accidentés. Par ailleurs, la FMH exige que la CNA se concentre sur son secteur d'activité principal et ne s'engage pas dans des domaines tels que le traitement de patients ou le traitement de sinistres pour des tiers. D'une manière générale, la SUVA devrait s'abstenir de fournir des prestations dans le secteur de la santé: il existe pour cela des instances plus professionnelles.

Renseignements: Daniel Lüthi, responsable de la communication FMH,
n° de tél. 031/ 359 11 50